Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 073-200084572-20261116-2026111615-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

Le 16 novembre 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de Grand-Aigueblanche, convoqués le 10 novembre 2026, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de M. André POINTET, maire de Grand-Aigueblanche.

N°	Fonctions	Noms	Prénoms	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
1	M	POINTET	André	X			
2	A	MORIN	Jean Yves	X			
3	A	RICHIER	Maryse	X			
4	A	ROUX-MOLLARD	Alain	X			
5	A	KALIAKOUDAS	Evelyne	X			
6	A	DELAPIERRE	René	X			
7	A	LACHENAL	Nicole		X		JY. MORIN
8	A	CHATAGNIER	Didier	X			
9	CM	MARTINET-BON	Françoise	X			
10	CM	MATHIS	Marc	X			
11	CM	BRUNIER	Thierry	X			
12	CM	COLLOMB	Gilles	X			
13	CM	THABUIS	Dominique	X			
14	CM	MIBORD	Josiane	X			
15	CM	VICHARD	Daniel	X			
16	CM	HYVOZ	Christophe	X			
17	CM	CANET	Laurent	X			
18	CM	PARMENTIER	Marlène		X		L. CANET
19	CM	GUAZZONE	Nathalie	X			
20	CM	PIANI	Sébastien	X			
21	CM	POULIQUEN	Marine	X			
22	CM	RONDEAU	Vanina		X		T. BRUNIER
23	CM	BOUACHE	Priscilla		X		S. PIANI
24	CM	BILLIET-PRADES	Yves		X		P. GUILMET
25	CM	GACON	Christine			X	
26	CM	MARTINET	Maëlyss		X		K. VION
27	CM	VION	Kjetil Fabrice	X			
28	CM	GUILMET	Paul	X			
29	CM	BROCHE	Caroline	X			

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 073-200084572-20261116-2026111615-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION

15 Suppression d'un poste à compter du 1er novembre 2026

Madame la 2ème adjointe en charge du personnel, rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Vu la délibération N°2025082912 du 29/08/2025 sur la modification de la grille des emplois communaux ;

- de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services
- de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi

Vu l'avis du comité social territorial du 24/09/2026, il convient donc de supprimer l'emploi suivant :

- la suppression, à compter du 1er octobre 2026 de l'emploi d'Adjoint administratif à temps non complet (20,00h/s).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des emplois,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le Maire, à signer tout acte y afférent,

MODIFIE le tableau des emplois,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE SAVOIE

André POINTET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr